

RECENSEMENT DES CONTEUSES ET CONTEURS PROFESSIONNEL·LES 2021

Bonjour à vous, collègues conteurs et conteuses,

Nous, professionnel·les de l'art du conte, avons besoin de clarté sur notre activité artistique pour la faire connaître et reconnaître dans le monde de la culture, à quelque niveau que ce soit, de l'Etat aux publics en passant par tous les rouages qui existent.

Et comme rien ne se passe dans ce sens, l'APACC a décidé de se lancer dans un recensement en 2015.

Ce recensement a donc pour vocation de faire connaître et reconnaître notre profession.

Nous comptons et montrer notre répartition géographique, c'est nous rendre visible et ceci est bénéfique pour nous toutes.

[Un état des lieux de notre profession](#) a été réalisé par l'APACC en mars 2020, dans lequel le recensement déjà réalisé, mais encore partiel, a été pris en compte.

Cet outil n'est ni un annuaire, ni un catalogue, ni un objet de promotion individuelle. Son [résultat est publié sur le site de l'APACC](#) et consultable librement. **N'apparaîtront que vos : nom d'artiste, code postal et ville**

Vous faire recenser n'implique aucun engagement de votre part et, si vous le souhaitez, vous pouvez vous retirer de la liste à tout moment.

> Si vous n'êtes pas encore recensé·e et que vous souhaitez l'être, merci de répondre au questionnaire ci-dessous.

> Si vous pensez être déjà recensé·e, nous vous invitons à vérifier sur le site les informations qui vous concernent. Nous pouvons les modifier si nécessaire.

> Dans le cas où ou vous ne souhaiteriez pas, ou plus, figurer dans le recensement, merci de nous le signaler.

Nom d'artiste (obligatoire) :

Nom, prénom, si différent (optionnel)

Adresse mail (obligatoire) :

Adresse postale de contact :code postal+ ville (obligatoire)

Région (obligatoire) :

Téléphone (optionnel) :

Nous vous remercions par avance de votre réponse, à envoyer à :

recensement@conteurspro.fr

Un accusé de réception vous sera envoyé. N'hésitez pas à partager ce message avec d'autres conteuses et conteurs professionnel·les* !

La commission recensement de l'APACC

* Pour l'APACC, un conteur ou une conteuse professionnel·le peut être défini·e :

- Par le fait de gagner la majorité de ses revenus par le conte et activités apparentées.
- Par le fait de souscrire à toutes les obligations légales (contrats, salaires, etc.) relevant de cette activité.